

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE D'ARQUEUIL**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Arcueil	T12 ¹ _Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Population en 2017	21 501	704 464	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	8,9 %	3,7 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	22,6 %	23,7 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	9,9 %	9,6 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	22,1 %	22,0 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	32,2 %	30,9 %	31,6 %
65 ans et plus	13,3 %	13,7 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	20,3 %	17,1 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	41,1 %	43,2 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	33,9 %	35,3 %	36,3 %
Part de personnes seules	4,6 %	4,4 %	4,0 %
② Socio-économique	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	27 301 €	25 508 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	1 805 €	1 694 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 086 €	1 155 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-39,8 %	-31,8 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	33,2 %	34,8 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	15,9 %	15,9 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	26,1 %	28,4 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	71,3 %	66,1 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	78,8 %	78,0 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires en 2019	5 041	157 269	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	27,3 %	22,2 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	11 583	392 890	728 356
Taux de couverture allocataires	53,9 %	55,8 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	47,0 %	52,8 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

¹ Territoire 12 de la métropole du Grand Paris

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

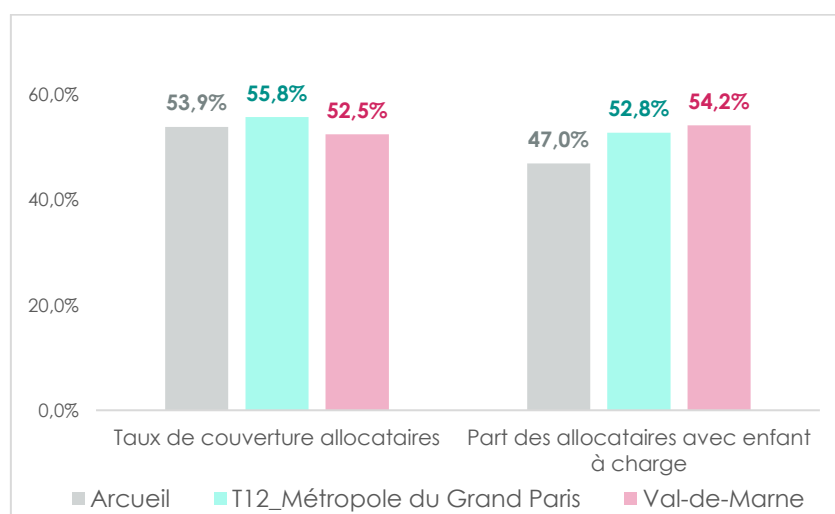
Arcueil est une commune située à l'ouest du Val-de-Marne, à la limite des Hauts-de-Seine et à deux kms au sud de Paris. Elle a intégré l'établissement public territorial (Ept)² - Grand-Orly Seine Bièvre (ou territoire12) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et compte 21501 habitants. Sa population couvre 1,5 % de celle du Val-de-Marne et 3 % de celle de l'Ept 12.

Cette population communale a augmenté de + 8,9 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit une évolution trois fois plus importante que celle du département (+ 2,5 %) et plus de deux fois celle de l'Ept (+ 3,7 %).

Par ailleurs, si la structure par âge de la population communale présente une population relativement proche de celle de son Ept et de l'ensemble du Val-de-Marne, les quatre catégories constitutives de la structure familiale sont quant à elles différentes. En effet, les familles monoparentales sont surreprésentées de près de 4 points comparativement au département alors que les couples avec et sans enfant sont sous-représentés (respectivement -2,1 points et - 2,3 points).

Entre 2015 et 2019, le nombre d'allocataires évolue fortement, + 27,3 %, soit une augmentation plus sensible qu'au niveau du T12 (+ 22,2 %) et du département (+ 19,8 %). Si le taux de couverture de la population allocataire est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Val-de-Marne (+ 1,4 point) - (cf. figure 1), la part des familles allocataires (47,0 %) est inférieure de - 7,2 points (54,2 %).

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Arcueil, sur T12 et dans l'ensemble du département



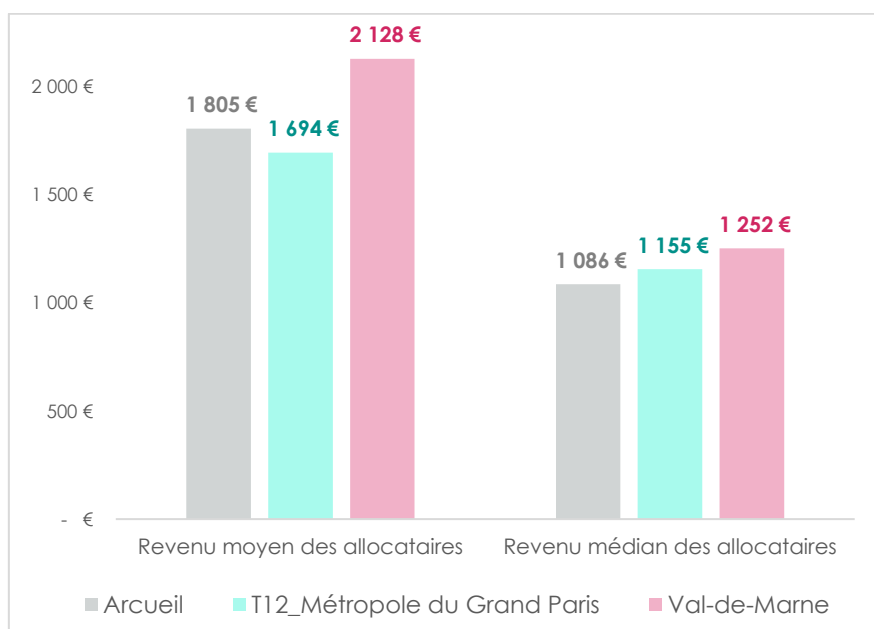
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

Le revenu fiscal de référence est inférieur à celui du département (soit - 3 175 € par foyer fiscal en 2017) mais supérieur à celui de l'Ept (+ 1 793 €). Ces données ne sont que partiellement confortées par les données de la caf. En effet, si le revenu moyen par allocataire est inférieur (- 323 €) à celui du département et supérieur (111 €) à celui du T12 de la métropole du Grand Paris, le revenu

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 12 : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

médian³, après atténuation de l'impact des revenus extrêmes, est quant à lui inférieur aux deux autres échelons (respectivement – 166 € et – 69 €) - (cf. figure 2). Ce constat renvoie également à la typologie des allocataires de la commune par rapport à celle de son Ept. En effet, la différence entre le revenu moyen et le revenu médian des allocataires d'Arcueil s'élève à – 40 %. Ce résultat traduit une certaine hétérogénéité de la population allocataire sur ce territoire.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Le taux d'activité⁴ féminine du territoire communal étudié est relativement proche de celui du département que ce soit pour les couples ou les foyers monoparentaux (respectivement 71,3 % et 78,8 % contre 70,1 % et 79,1 %).

De plus, les parts d'allocataires à bas revenus⁵, de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de bénéficiaires de la prime d'activité, sont également toutes du même ordre que celles de l'échelon départemental (cf. figure 3).

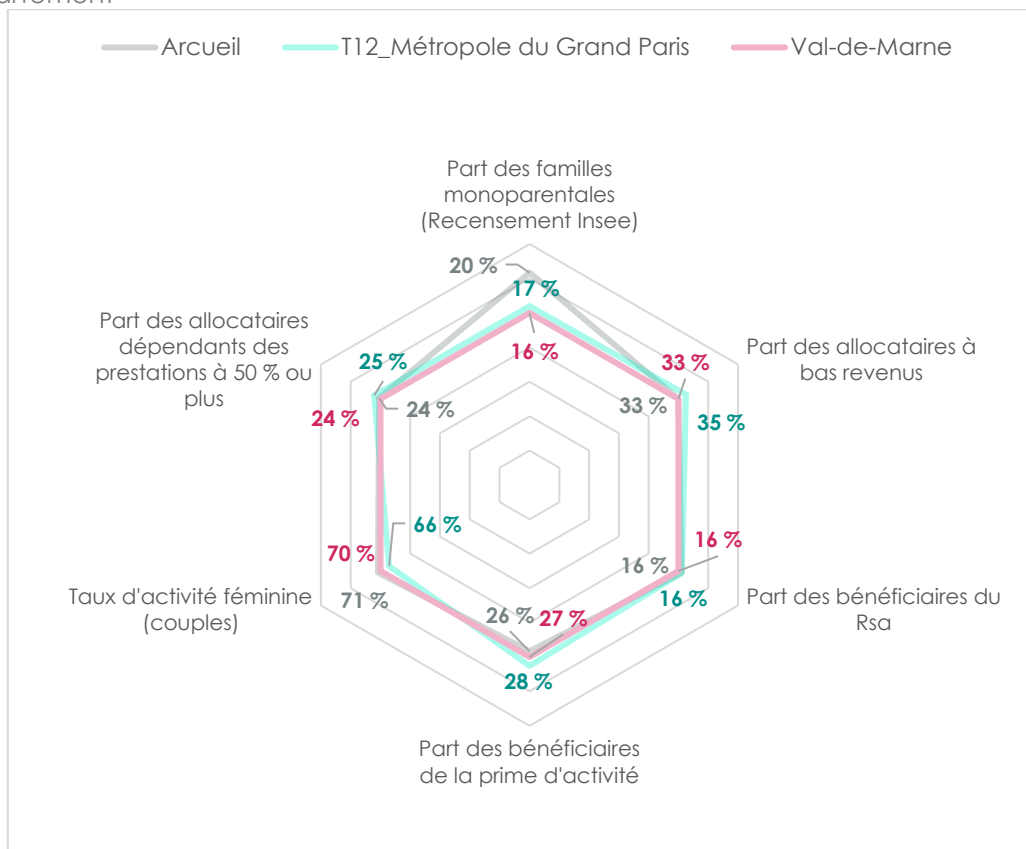
La majorité des données placent la commune d'Arcueil dans une position proche du modèle départemental. En revanche, les indicateurs relatifs aux familles monoparentales et aux revenus nuancent ce premier constat en tant que marqueurs de fragilité.

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

⁵ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	304	11 163	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-5,3 %	-2,0 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	927	30 220	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	16,0 %	1,6 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	3,6	3,9	3,6
② Socio-économique - Caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	66,7 %	61,3 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	44,2 %	36,1 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	29,3 %	31,7 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	18,4 %	19,5 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	22,9 %	28,2 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	769	29 245	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	1,7 %	0,5 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	57	2 141	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	1,8 %	-12,1 %	-14,5 %

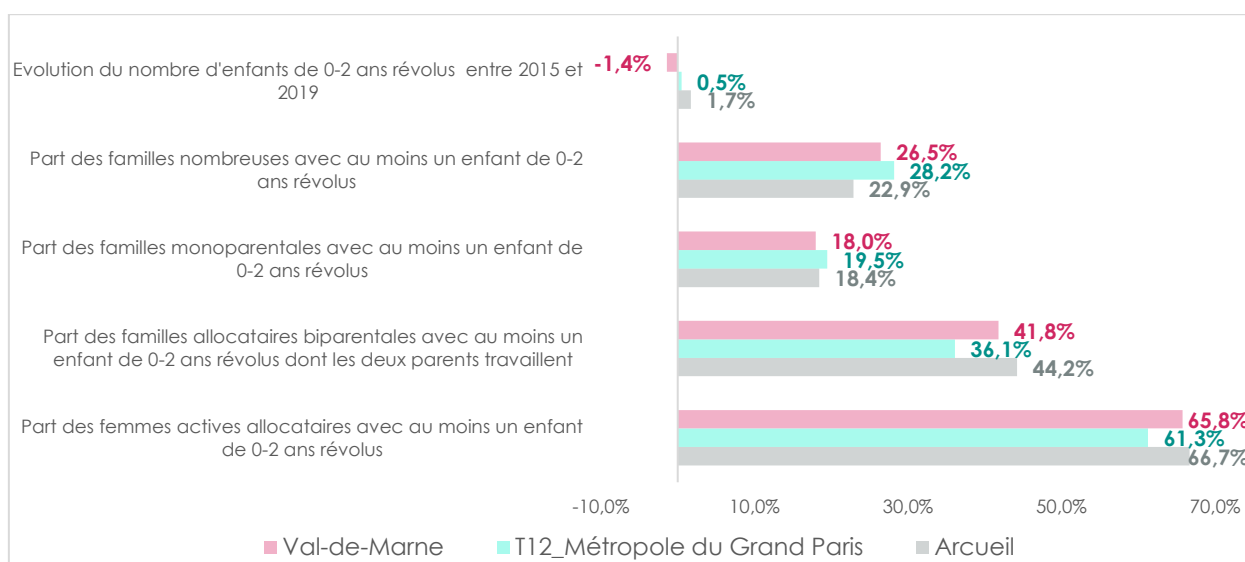
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En 2019, 304 naissances domiciliées⁶ ont été enregistrées sur la commune d'Arcueil, soit une baisse de - 5,3 % depuis 2015. Cette commune apparaît encore moins dynamique démographiquement que le T12 (- 2,0 %) et le Val-de-Marne (- 3,1 %). A *contrario*, le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus (927 en 2017) a augmenté de + 16,0 % depuis 2013 sur le territoire communal, contre - 0,9 % sur le département. Cette tendance, même si moindre, se vérifie également lors de l'étude de l'évolution du nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires. En effet, entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants de moins de 3 ans parmi ces familles a augmenté de + 1,7 % alors que le département affiche une baisse de - 1,4 %.

Parmi les familles allocataires résidant sur le territoire communal, 29,3 % ont à charge au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus, une proportion une nouvelle fois du même ordre qu'au niveau départemental (30,4 %). S'il en est de même concernant le taux de familles monoparentales parmi ces familles allocataires ayant au moins un enfant en bas âge à charge, ce constat s'avère différent pour les familles nombreuses, sous-représentées de - 3,5 points sur la commune - (cf. figure 4).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Arcueil et son ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

Les femmes actives⁷ parmi les familles allocataires arcueillaises, avec un ou plusieurs jeunes enfants à charge de 0 à 2 ans révolus (66,7 %) sont nettement surreprésentées comparativement au T12 (61,3 %) et de manière moindre par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne (65,8 %). Ce constat, est identique concernant les familles biparentales dont les deux parents travaillent (36,1 % sur l'Ept, 41,8 % dans le Val-de-Marne et 44,2 % à Arcueil).

Par ailleurs, en 2018, le taux de couverture au titre de l'accueil du jeune enfant s'élève à 49,5 %, à Arcueil, contre 50,3 % au niveau départemental, soit du même ordre. De plus, l'étude des équipements d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal apparaît identique, en termes de couverture, à l'échelon du Val-de-Marne. Ainsi, avec trois crèches collectives (familiales et

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

⁷ C'est-à-dire en emploi ou en recherche active d'un emploi

parentales) proposant 133 places et trois multi-accueils proposant 127 places ([annexe 1](#)), la commune offre une place d'accueil collectif pour 3,6 enfants de moins de 3 ans, taux identique à celui du département et plus favorable que celui du T12 (une place pour 4,9 enfants en bas-âge). Enfin, contrairement aux deux autres échelons (respectivement – 12,1 % sur le T12 et – 14,5 % pour le Val-de-Marne), le taux d'évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées, entre 2015 et 2019, augmente légèrement (+ 1,8 %) à Arcueil.

Concernant les données relatives à la petite enfance, le profil du territoire d'Arcueil est quasi-similaire à celui du département du Val-de-Marne et ces indicateurs apparaissent plus favorables que ceux du territoire 12 de la métropole du Grand Paris.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	755	29 846	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	-4,6 %	4,3 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	3 182	107 141	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	5,1 %	6,0 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	2 121	67 305	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	13,4 %	0,7 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 555	128 309	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	728	27 974	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	23,1 %	22,3 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	30,6 %	34,9 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	1 508	54 791	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	28,6 %	26,8 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	27,6 %	31,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	917	31 776	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	35,4 %	31,8 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,5 %	33,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	402	13 768	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	37,6 %	35,6 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	36,3 %	38,0 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	151	4 163	8 088

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

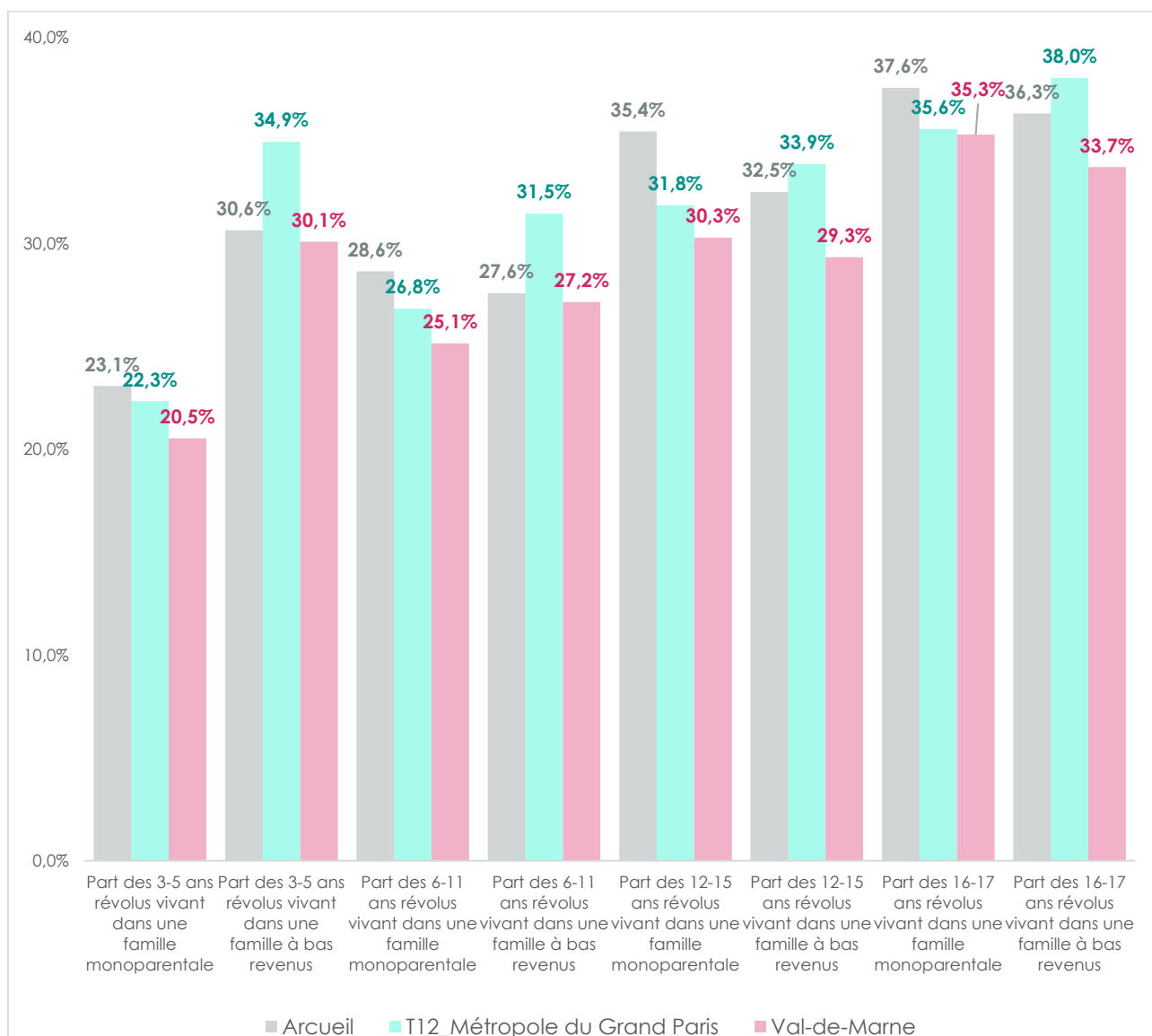
II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, entre 2013 et 2017, la commune d'Arcueil présente un dynamisme démographique différent des deux autres échelons selon les tranches d'âge des enfants : - 4,6 % concernant les 3-5 ans alors que l'Ept et le département connaissent une augmentation de + 4,3 % et + 2,8 % ; + 5,1 % pour les 6-17 ans, soit entre les + 3,4 % du Val-de-Marne et les + 6,0 % sur le T12 et surtout + 13,4 % pour les 18 à 24 ans, alors que les échelons territoriaux *supra* stagnent.

En 2019, les familles allocataires de la commune ont à charge 3 555 enfants. L'étude de ces familles montre qu'une part plus importante d'enfants, quel que soit l'âge, vit dans une famille monoparentale sur la commune rapportée à celle de l'échelon départemental.

De plus, si pour les 3-11 ans, la part d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus est du même ordre sur les deux échelons (communal et départemental) ; alors que celle des 12-17 ans est supérieure (d'environ + 3 points) à Arcueil - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces données nuancent une nouvelle fois les premiers résultats et pourraient participer à une réflexion plus approfondie de ces familles allocataires à Arcueil.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	2 808	93 187	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	2,9 %	2,5 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	2 368	82 992	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	9,3 %	5,9 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	35,7 %	39,6 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	810	27 098	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	34,2 %	32,7 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	52,8 %	50,6 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	568	22 507	39 655
Part des familles nombreuses allocataires	24,0 %	27,1 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	34,5 %	39,2 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	41	1 514	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,9 %	2,0 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	26	791	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	3,2 %	2,9 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	-	196	343
Enfants	-	66	117
Parents	-	130	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	-	0,3 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

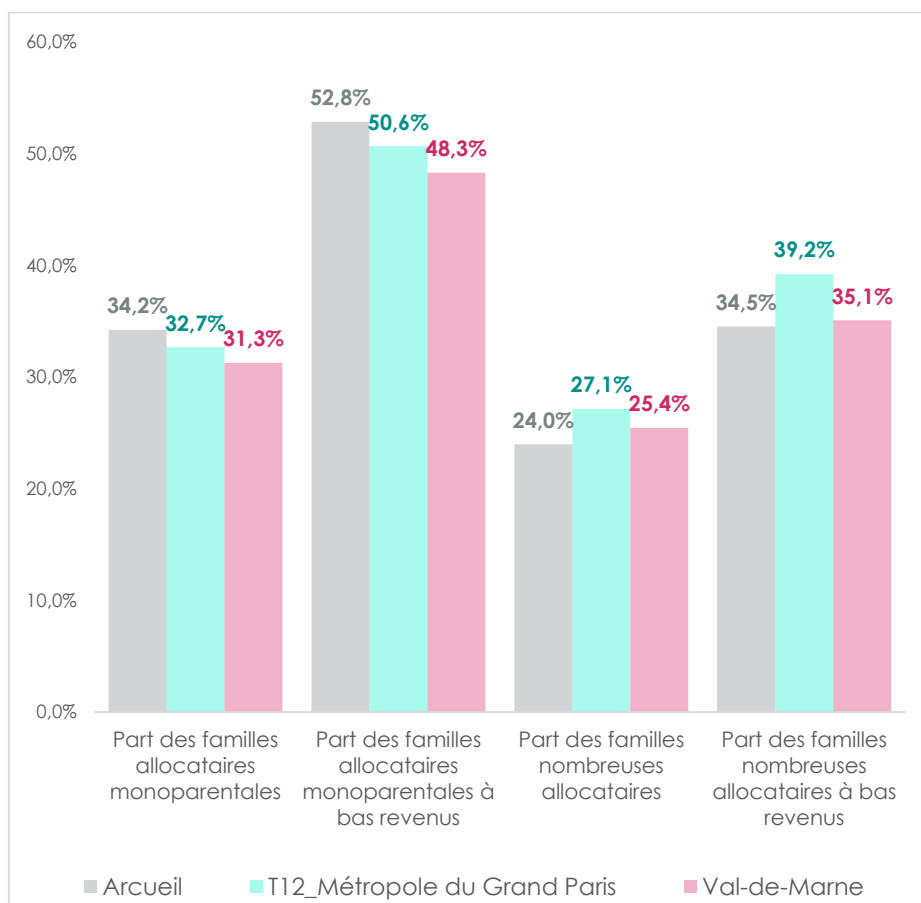
En 2017, l'Insee dénombre 2 808 familles avec enfant(s) mineur(s) résidant à Arcueil, soit une augmentation de + 2,9 % depuis 2013, soit légèrement supérieure aux échelons de l'Ept (+ 2,5 %) et du Val-de-Marne (+ 1,7 %). Concernant les familles allocataires, cette tendance s'avère plus prononcée, avec + 9,3 % sur la commune entre 2015 et 2019 soit + 3,3 points de plus que sur l'Ept et + 5,5 points que le département.

Comme pour un nombre conséquent de données analysées ci-dessus, la part de familles à bas revenus est légèrement supérieure (+ 1,4 point) à celle du Val-de-Marne mais sous-représentée face à celle du T12 (- 3,9 points).

Par ailleurs, comme constaté *supra*, les familles allocataires monoparentales sont surreprésentées de près de 3 points sur la commune comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne. Cet écart atteint + 4,6 points lorsque ces familles sont à bas revenus (52,8 % contre 48,3 %). Ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'Ept.

A *contrario*, les familles nombreuses au sens large ou à bas revenus sont légèrement sous-représentées face au niveau départemental (- 1,5 point et - 0,6 point) et encore plus comparées au T12 de la métropole du Grand Paris (- 3,1 points et - 4,7 points) - (cf. figure 6). Ces derniers résultats corroborent les observations précédentes quant aux familles monoparentales à bas revenus.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Enfin, un centre social animation collective et quatre contrats locaux d'accompagnement scolaire (Clas) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants arcueillais.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Arcueil	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre total de logements	10 726	316 415	633 207
Part de logements vacants	6,6 %	5,8 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	9 866	293 313	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	27,2 %	41,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	19,1 %	20,3 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	44,6 %	30,9 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Arcueil	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	17,6 %	18,8 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	159	4 926	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	5,9 %	6,2 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Arcueil	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	2 686	78 875	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁸	53,3 %	50,2 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	60,2 %	56,5 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	6,3 %	16,0 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	33,5 %	27,5 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

L'observation du parc locatif d'Arcueil montre que la part des résidences principales dans le parc social est significativement plus importante de + 17,7 points lorsqu'elle est rapportée au niveau départemental, soit 44,6 % contre 26,9 % - (cf. figure 7). A contrario, le statut de propriétaire est sous-représenté (27,2 % contre 45,0 % au niveau du Val-de-Marne).

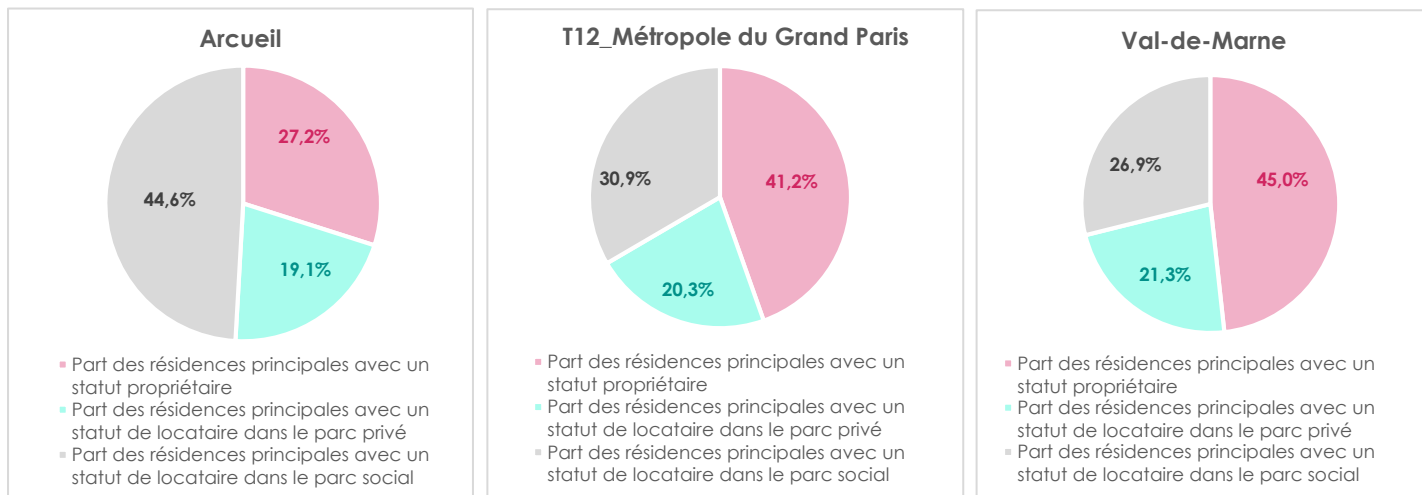
⁸ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Par ailleurs, la part de logements vacants est légèrement supérieure sur la commune (6,6 %) traduisant un moindre taux d'occupation des logements de l'ordre de 1 %.

Figure 7. Occupation des résidences principales à Arcueil, sur le T12 et dans le Val-de-Marne

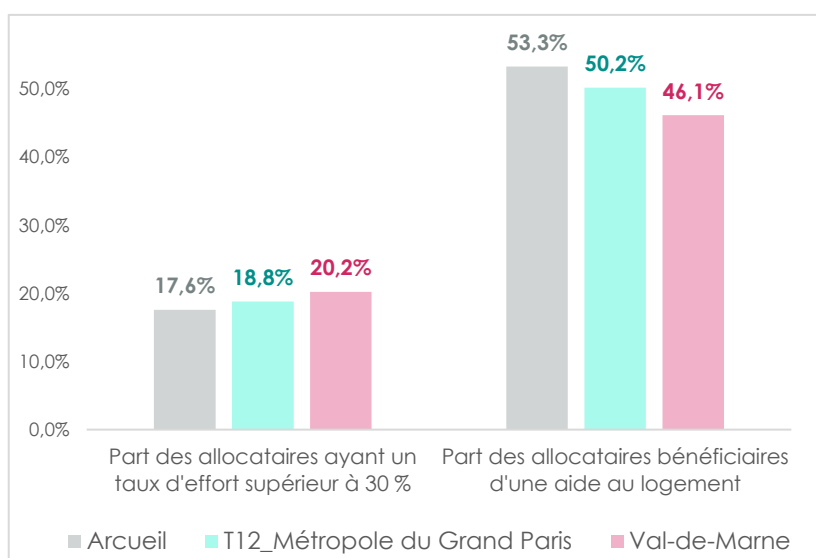


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

Parmi les allocataires arcueillais, plus de la moitié d'entre eux (53,3 %) bénéficie d'une aide au logement soit + 7,2 points rapporté à l'ensemble du Val-de-Marne - (cf. figure 8). Parmi ces derniers, plus de six bénéficiaires sur dix (60,2 %) perçoivent l'aide personnalisée au logement, soit une part supérieure de + 4,2 points par rapport à la tendance départementale et un tiers l'allocation logement à titre social (+ 5,4 points). A fortiori, les bénéficiaires des allocations logement à titre familial sont sous-représentés (- 9,6 points).

De même, 17,6 % des allocataires, bénéficiaires d'une aide au logement, fournissent un taux d'effort⁹ supérieur à 30 % ou plus sur la commune, soit - 2,7 % rapporté au territoire départemental. La qualité du statut (locataire dans le parc social...) influence ce paramètre et alimente une nouvelle fois la réflexion sur la fragilité socio-économique des allocataires de la commune.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	36,8 %	38,2 %	36,2 %
Dont actifs ayant un emploi	75,7 %	74,6 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	24,3 %	25,4 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	84,6 %	83,8 %	85,5 %
Dont actifs ayant un emploi	86,8 %	87,2 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	13,2 %	12,8 %	11,5 %
Part des cadres	21,3 %	14,6 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	19,3 %	19,0 %	19,8 %
Part des employés	21,0 %	23,2 %	21,6 %
Part des ouvriers	9,3 %	13,0 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	2,9 %	3,3 %	3,7 %
Part des retraités	4,1 %	4,1 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	20,8 %	21,2 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Bénéficiaires du Rsa	800	25 027	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	1 423	49 192	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	69	2 598	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	14,7%	15,5%	13,8%
Bénéficiaires de la prime d'activité	1 316	44 657	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	2 664	96 729	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	64	2 723	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	24,0 %	24,8 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	23,8 %	24,6 %	23,6 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	51,9 %	57,2 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	24	905	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	6,0 %	6,6 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	5 041	7 149	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Si la population communale des jeunes de 15 à 24 ans révolus présente un taux de chômage légèrement inférieur (- 1 point) à celui du département, celui des 25-64 ans est supérieur de + 1,7 point. En revanche, concernant les catégories socioprofessionnelles¹⁰, la part de cadres est supérieure de + 2,3 points.

Par ailleurs, les parts des familles bénéficiaires du revenu de solidarité active, de la prime d'activité, mais également celles dépendantes des prestations à 50 % ou plus sont toutes légèrement supérieures sur le territoire communal comparativement au niveau départemental (respectivement + 0,9 point, + 2,0 points et + 1,2 point).

Avec un centre social, la couverture du territoire communal, au titre de l'animation de la vie sociale de proximité facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, est sensiblement meilleure qu'au niveau de l'ensemble du département, avec un équipement pour 5 041 allocataires, contre un pour 7 374 au niveau départemental ([annexe 1](#)).

Arcueil compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville¹¹ sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne : « Irlandais – Paul Vaillant Couturier – Cherchefeuille » et « Chaperon-Vert » qui couvre aussi une zone d'habitation de Gentilly.

En conclusion, au regard de l'étude de ces données quantitatives, Arcueil présente un profil plus complexe que d'autres communes. Il s'agit d'une commune certes proche du modèle départemental mais présentant certains facteurs de vulnérabilité. En effet, la prégnance de profils de familles « fragiles », un peu plus représentés que sur l'ensemble du Val-de-Marne et la présence de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville identifient une légère tension d'un point de vue socio-économique pour les allocataires arcueillais.

¹⁰ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

¹¹ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

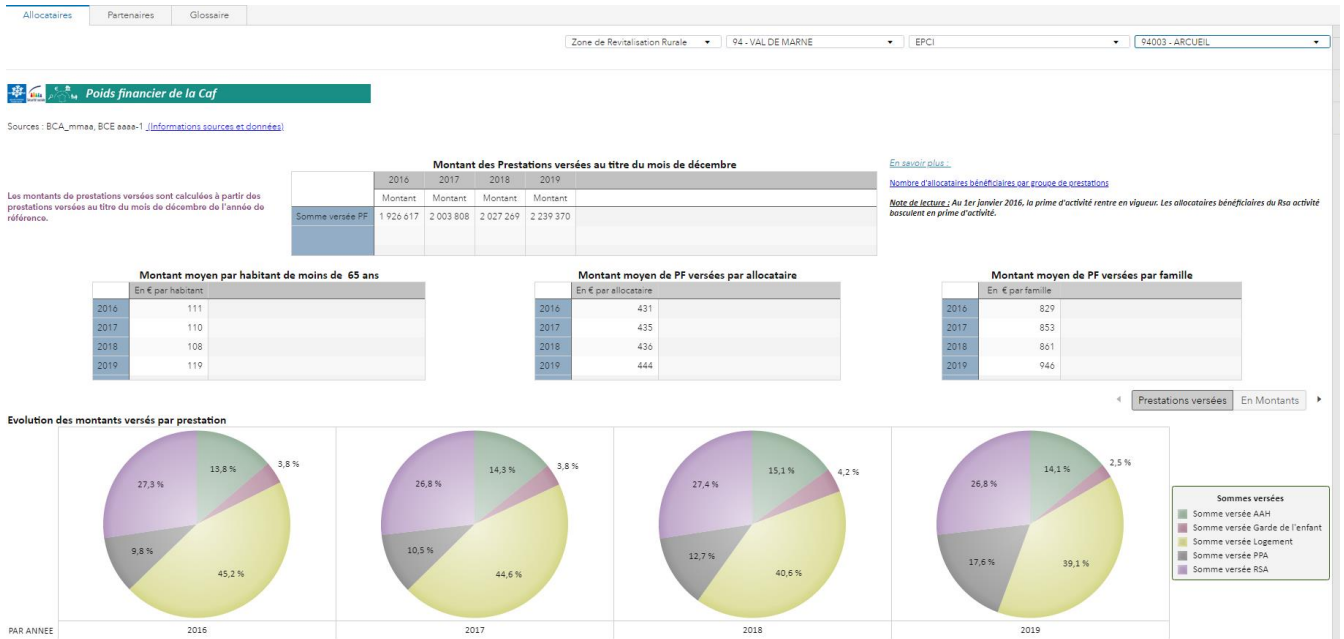
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	3	75	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	133	3 749	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	-	96	289
Haltes garderies	-	9	20
Places en haltes garderies	-	136	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	4	63	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	127	2 296	5 867
Jardin d'enfants	-	1	3
Places en Jardin d'enfants	-	60	155
Relais assistantes maternelles	-	12	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	138	314
Enfance-Jeunesse	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires	1	18	50
Foyers jeunes travailleurs	-	3	4
Activités périscolaires	-	16	46
Accueils adolescents	-	12	32
Parentalité	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	1	19	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	4	29	58
Lieux d'accueil enfants parents	-	7	21
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	Arcueil	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	1	22	39

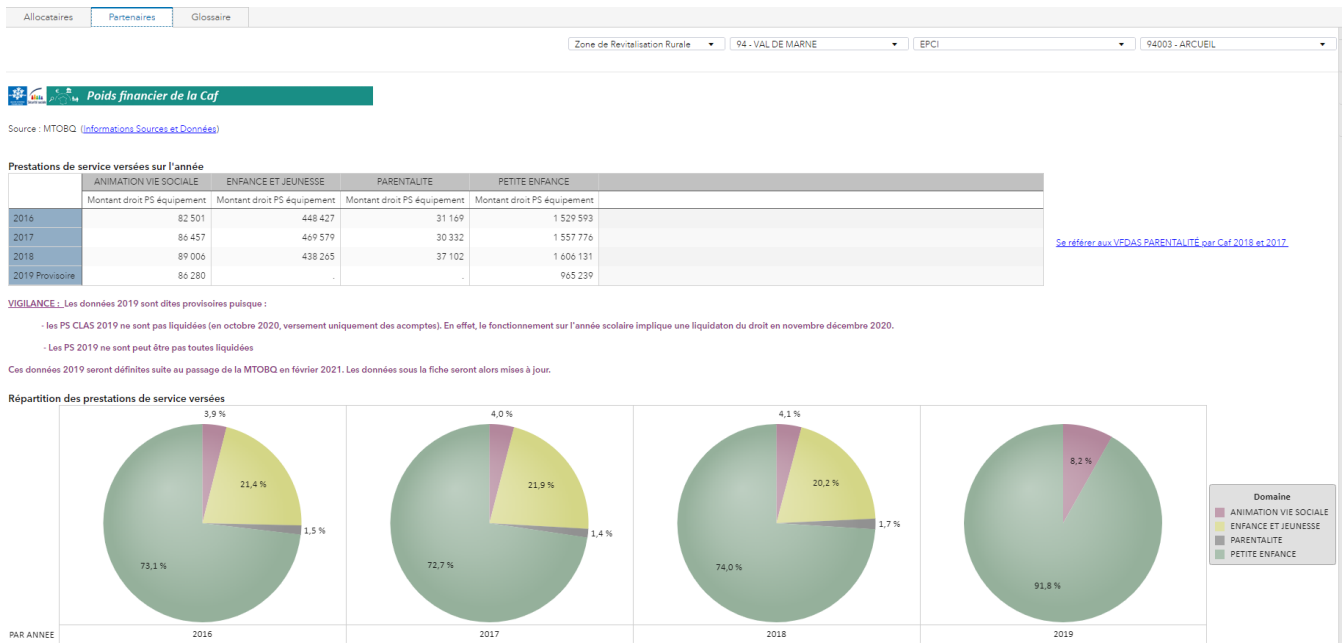
Sources : Caf- Oméga/Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



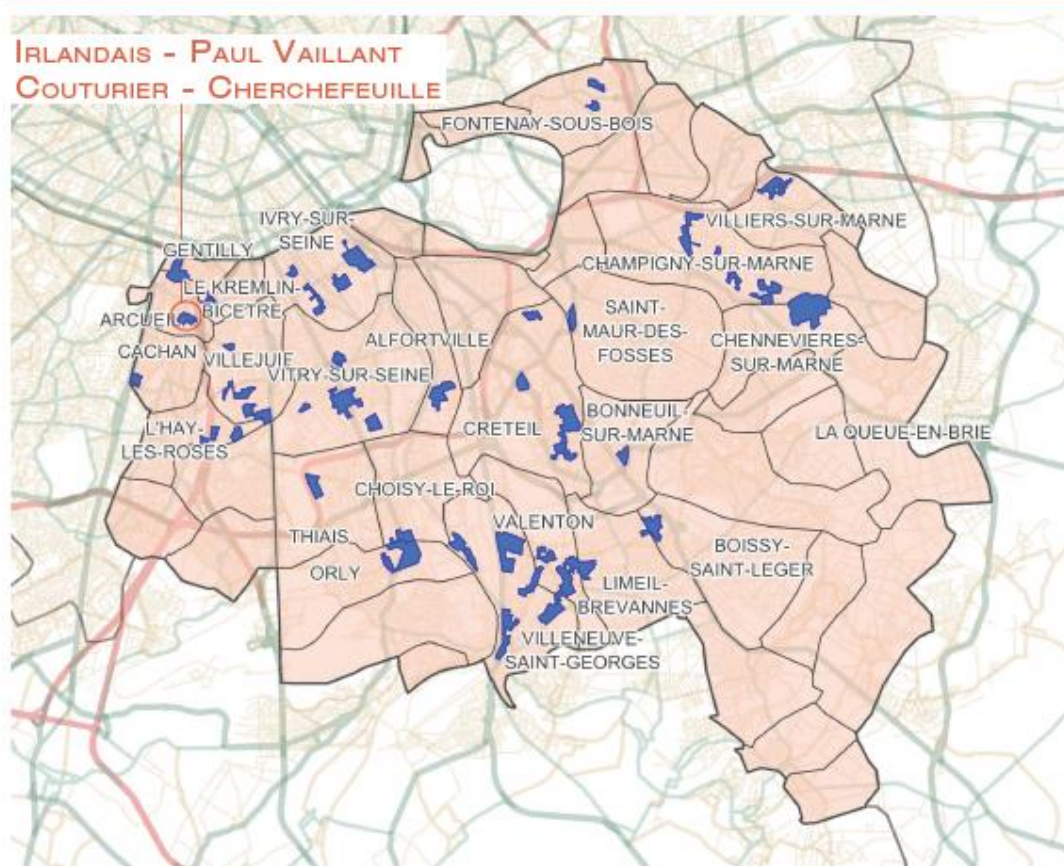
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le contrat de ville 2015-2020

QP094002

IRLANDAIS - PAUL VAILLANT COUTURIER - CHERCHEFEUILLE

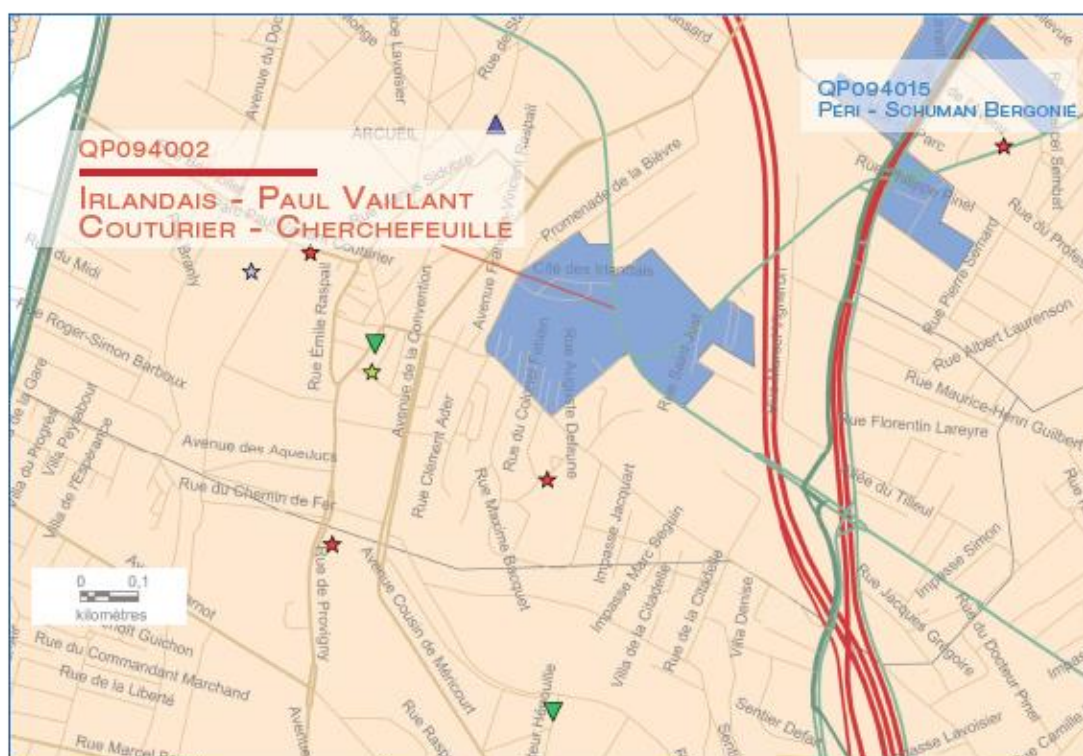
COMMUNE : ARCUEIL



© Axion France - Francilèmes 2008 réalisation Ctrad décembre 2017

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	■ Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

© Actixom France - Francilèmes 2008 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094002_94003	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 708	20 911	1 365 039
Allocataires	462	4 224	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	58,5	50,1	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,2	12,3	9,3
25 à 44 ans	49,8	53,3	55,2
45 à 59 ans	22,9	24,7	26,1
60 ans ou plus	22,1	9,7	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	48,5	42,1	35,8
couples sans enfant	4,3	4,7	3,9
familles monoparentales	23,8	17,1	18,1
couples avec enfant(s)	23,4	36,0	42,2
Familles allocataires	218	2 245	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	40,4	30,7	28,8
2 enfants	40,4	45,5	46,5
3 enfants ou plus	19,3	23,8	24,7
Enfants à charge	410	4 535	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	17,3	17,1	17,0
3 à 5 ans	14,6	16,2	16,0
6 à 15 ans	52,9	50,3	50,6
16 à 17 ans	4,9	7,8	8,0
18 à 24 ans	10,2	8,6	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	295	2 230	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	88,1	60,4	51,2
location parc privé	3,4	38,0	38,0
location en collectivité	8,5	2,3	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	152	979	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,5	17,1	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,4	6,1	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	111	705	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,9	15,0	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	377	3 579	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	40,3	31,5	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	9,0	6,6	6,5
75 % ou plus	31,3	25,0	22,2
dont 100 %	83,9	81,9	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,2	18,6	15,9
couples sans enfant	nc	1,4	0,9
familles monoparentales	13,8	7,1	7,1
couples avec enfant(s)	3,4	4,5	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Irlandais - Paul Vaillant Couturier - Cherchefeuille », situé dans la commune d'Arcueil, compte 462 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 58,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

Le quartier prioritaire est caractérisé par une part relativement faible de moins de 25 ans (5,2 % contre 12,3 % dans la commune) ainsi que d'une part de 60 ans ou plus relativement élevée (22,1 % contre 9,7 %). Les autres intervalles d'âge sont quant à eux plus proches de la moyenne communale. Concernant la structure familiale des allocataires, il y a une légère sur-représentation des allocataires isolés (48,5 % contre 42,1 %) ainsi que des familles monoparentales (23,8 % contre 17,1 %), tandis que les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (23,4 % contre 36,0 %).

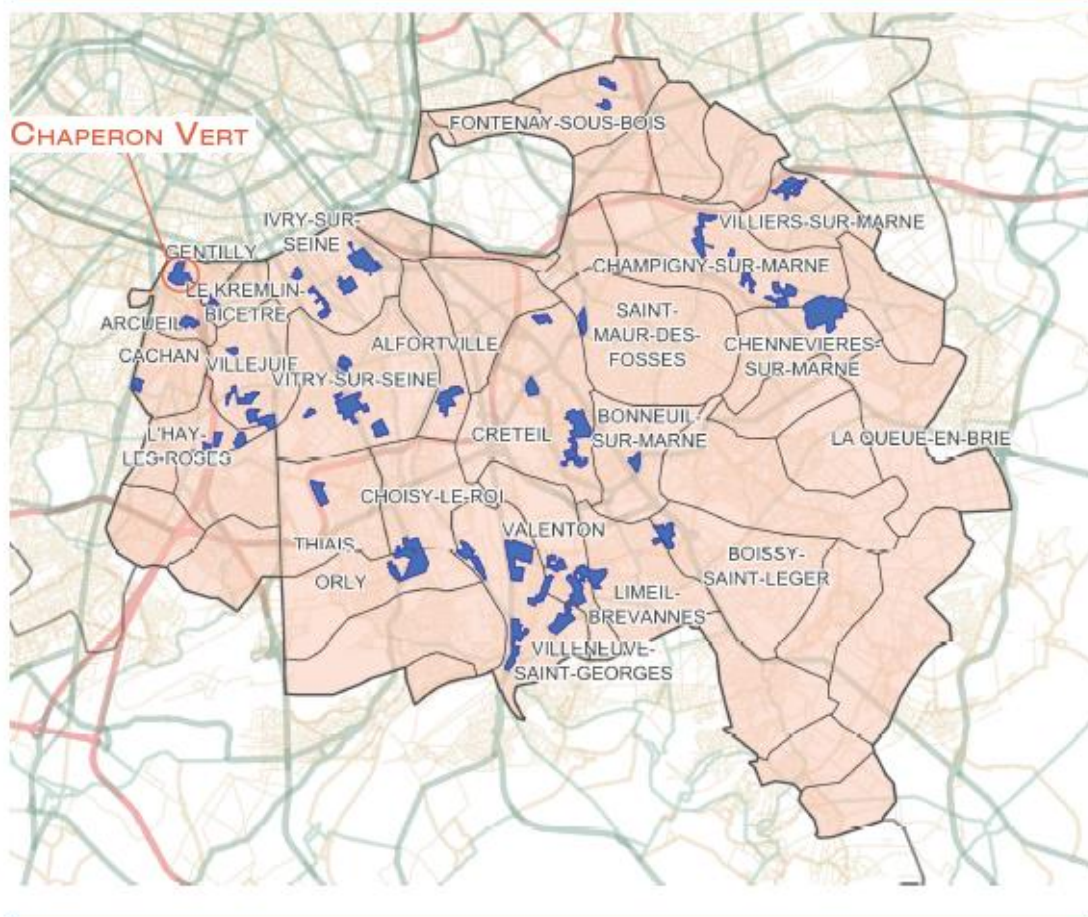
Le quartier compte 295 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 63,9 % des allocataires), dont une très grande partie est dans le parc social (88,1 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (22,5 % contre 17,1 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (10,4 % contre 6,1 %). Au total, 152 allocataires perçoivent un minimum social, soit 32,9 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 40,3 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 31,5 % dans la commune. ■

QP094016

CHAPERON VERT

COMMUNES : ARCUEIL GENTILLY



© Axicom France - Francilèmes 2008 réalisation Ctraid décembre 2017

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Relais assistante maternelle ▲ Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ▲ Espace de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau routier principal — Réseau routier secondaire — Réseau routier tertiaire — Réseau routier quaternaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

© Axidom France - Francilèmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094016_94003_94037	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 390	37 269	1 365 039
Allocataires	607	7 972	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	63,0	51,0	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,6	13,2	9,3
25 à 44 ans	51,1	51,7	55,2
45 à 59 ans	29,8	24,3	26,1
60 ans ou plus	14,5	10,8	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	42,5	44,4	35,8
couples sans enfant	4,9	4,8	3,9
familles monoparentales	19,3	18,1	18,1
couples avec enfant(s)	33,3	32,7	42,2
Familles allocataires	319	4 048	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,5	32,9	28,8
2 enfants	41,1	43,9	46,5
3 enfants ou plus	29,5	23,1	24,7
Enfants à charge	667	8 041	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	16,0	17,1	17,0
3 à 5 ans	16,8	16,1	16,0
6 à 15 ans	49,8	50,4	50,6
16 à 17 ans	7,6	7,8	8,0
18 à 24 ans	9,7	8,6	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	374	4 513	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	84,2	59,5	51,2
location parc privé	14,4	37,4	38,0
location en collectivité	1,3	2,0	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	185	1 899	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	24,5	17,8	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	5,9	6,2	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	110	1 381	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	5,5	14,4	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	522	6 709	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	37,4	33,3	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	8,4	7,2	6,5
75 % ou plus	28,9	26,1	22,2
dont 100 %	83,4	82,0	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,5	19,8	15,9
couples sans enfant	nc	1,4	0,9
familles monoparentales	12,5	7,6	7,1
couples avec enfant(s)	5,7	4,5	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Chaperon Vert », situé à cheval sur les communes d'Arcueil et de Gentilly, compte 607 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 63,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

La présence de jeunes de moins de 25 ans est moins marquée sur le quartier (4,6 % contre 13,2 %), alors que les allocataires âgés de 60 ans ou plus sont plus représentés (14,5 % contre 10,8 %). Si la structure familiale est sensiblement identique entre le quartier et le reste des communes, il apparaît que les familles avec 3 enfants ou plus sont plus présentes que dans les communes concernées (29,5 % contre 23,1 %).

Le quartier compte 374 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 61,6 % des allocataires), dont une grande partie est dans le parc social (84,2 %) et le reste dans le parc privé (14,4 %) et en collectivité (1,3 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans les communes (24,5 % contre 17,6 %), tandis que l'Allocation aux adultes handicapés a des niveaux similaires (5,9 % contre 6,2 %). Ainsi, au total, 185 allocataires perçoivent un minimum social, soit 30,5 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 37,4 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 33,3 % dans les communes. ■